



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2021
Délibération n°DEL-2021-0061

OBJET : Contrat Vert et Bleu Belledonne - positionnement du Grésivaudan

Nombre de sièges : 74

Membres en exercice :

74

Présents : 64

Pouvoirs : 6

Absents : 0

Excusés : 10

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

18.3.21

et affichage le

18.3.21

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le 08 mars 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 02 mars 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Christophe BORG à Damien VYNCK, Patricia BAGA à Hervé LENOIRE, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Clara MONTEIL à Patrick BEAU, Cécile ROBIN à Cédric ARMANET

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe LORIMIER

L'association Espace Belledonne s'est engagée, depuis 2019, dans l'élaboration d'une candidature pour un Contrat Vert et Bleu, initié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la période 2021-2025.

Ce programme d'actions opérationnelles permet de répondre à l'ensemble des enjeux du territoire de Belledonne en matière de préservation et de restauration de la trame verte et bleue, dont principalement :

- la connexion inter-massif pour rétablir les continuités écologiques notamment entre la Chartreuse et Belledonne ;
- la préservation et l'amélioration de la qualité et de la diversité des milieux naturels (agricoles, forestiers, pelouses et coteaux, milieux ouverts d'altitude, et milieux aquatiques et humides) ;
- l'acquisition de connaissances naturalistes pour l'amélioration de la trame écologique (atlas de la biodiversité par exemple)...

L'enjeu de connexion inter-massif entre Belledonne et Chartreuse est identifié comme très stratégique dans le cadre de la préservation des continuités écologiques autant pour la faune terrestre qu'aquatique.

Il est proposé que Le Grésivaudan participe au titre du Contrat Vert et Bleu de Belledonne à deux niveaux :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- en tant que co-financeur potentiel d'opérations répondant aux enjeux identifiés et relevant des domaines d'intervention de la collectivité, dont l'appel à projet initié par l'Espace Belledonne durant les 5 années du programme,
- en tant que porteur de projet, prioritairement sur l'enjeu des corridors écologiques entre Belledonne et Chartreuse, et à ce titre accueillir un jeune en contrat d'apprentissage sur 2 ans afin d'engager un travail spécifique sur cette problématique : diagnostic, état des lieux des points noirs, proposition d'actions à mettre en œuvre...

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Type de dépenses	Montants HT	Financeurs	Montants HT	Taux
Contrat d'apprentissage sur 2 ans	11 250 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	8 100 €	45 %
Communication	6 665 €	Autofinancement Le Grésivaudan	9 815 €	55 %
TOTAL	17 915 €		17 915 €	

Ainsi, Monsieur le Président propose :

- que Le Grésivaudan participe au contrat Vert et Bleu Belledonne selon les modalités expliquées dans la présente délibération ;
- de solliciter une subvention de 8 100 euros auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation de cette action ;
- de donner son accord de principe pour que Le Grésivaudan soit signataire du « contrat vert et bleu Belledonne » une fois que la rédaction de celui-ci sera finalisée par l'Espace Belledonne, y compris d'éventuels avenants ;
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
 Au registre ont signé tous les membres présents.
 POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 08 mars 2021

Le Président,
 Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.